



uniterre

LE MENSUEL AGRICOLE INDEPENDANT

Eclaircies en vue ?

Nos idées rencontrent des oreilles attentives

Une fois n'est pas coutume, Uniterre a envie de parler de sa satisfaction. Plusieurs faits semblent nous donner raison. Il a fallu un «tremblement» sur le marché mondial des matières premières pour que partis politiques ou organes de l'ONU organisent des sessions spéciales sur la crise alimentaire.

Depuis quelques temps déjà, nous sentions que le vent commençait à tourner plutôt dans notre sens. Comme c'est plutôt rare, il n'y a pas de raison de s'en priver.

Parlons de souveraineté alimentaire. Il y a encore quelques mois, bien des acteurs considéraient cette notion comme rétrograde, bien souvent d'ailleurs car il ne l'avait pas comprise. Aujourd'hui, cela devient un «must» d'en parler. Notre projet d'initiative populaire sur cette question arrive à point nommé et nombreuses sont les personnes qui s'y intéressent et souhaitent y apporter leur contribution. Une étape sur un long parcours est donc ainsi franchie. Nous avons réussi à imposer ce thème à l'agenda et nous veillerons à ce que cette notion ne soit pas galvaudée.

En ce qui concerne les agrocarburants, après un lancement en grande pompe, il semble que les Etats se calment quelque peu et que le débat en devient ainsi plus rationnel. Uniterre a soulevé les risques de cette production depuis plusieurs années: notamment en raison de la concurrence qu'elle provoque pour l'accès à la terre. Moratoire? Abandon? Production à petite échelle? Chacun a sa solution. Dans cette édition, nous présentons un témoignage du sud qui bat en brèche le fait qu'une production à petite échelle est socialement soutenable; c'est surtout un argument marketing pour faire passer la pilule du grand business. Veillons donc au grain...



Il n'y a pas que les chèvres qui apprécient le nouvel intérêt porté à l'agriculture. Il s'agira aussi de trier entre celles et ceux qui souhaitent travailler sur le long terme et les «opportunistes».

OGM: alors que la France est empêtrée dans des débats et manoeuvres politiques sur le dossier des OGM, le Conseil fédéral, et cet événement est à saluer, a sagement proposé de prolonger de trois ans le moratoire, comme l'avait demandé une coalition d'organisations. Le temps d'attendre que la recherche réponde aux nombreuses questions posées.

Agriculture paysanne: combien ont été ceux qui nous ont dit qu'une production locale, paysanne était dépassée? Un conseil consultatif de l'ONU reconnaît enfin que l'agriculture paysanne a son rôle à jouer et que l'agribusiness nous amène dans le

mur; les erreurs sont enfin reconnues par 400 chercheurs qui viennent de livrer un rapport signé par plus de 60 Etats dont la Suisse. Quant à des hauts responsables de la FAO, ils estiment que l'agriculture devrait sortir de l'OMC.

Union: Uniterre lutte depuis des années pour renforcer les producteurs et les encourager à s'unir afin de revendiquer des prix et gérer les quantités produites. Du travail reste à accomplir notamment dans le secteur laitier en Suisse afin de convaincre de la nécessité de s'unir pour la gestion des quantités. En Europe, par le biais d'EMB, le pas a été franchi!



Marché laitier

Actu
Page 2



Eclairage

Libérer les semences
Pages 4-5



Initiative

Projet de texte
Page 7



Enjeux fonciers

Déclasser?
Page 8

MARCHE LAITIER

Nouvelles suisses et européennes

Le marché laitier est en mouvement, en Suisse comme en Europe. Voici quelques nouvelles de nos voisins européens et de l'état des négociations en Suisse.

Régler la question du marché – La négociation d'égal à égal

En affichant de bons accords avec le commerce de détail des denrées alimentaires, les laiteries pourraient prouver leur volonté de trouver ensemble, avec les producteurs laitiers, une répartition équitable de la valeur ajoutée; mais elles ne vont apparemment pas profiter de cette chance. «Dans ce cas-là, les producteurs laitiers adopteront en Europe un langage plus explicite» déclare Ernst Halbmayr, membre autrichien du comité directeur de l'EMB, ajoutant qu'il s'agit d'empêcher la baisse des prix du lait et de garantir à long terme un niveau de prix rémunérateur. Maria Heubuch, présidente fédérale du groupe de travail «Agriculture rurale», expliqua lors de la réunion de l'European Milk Board du 17.4.2008 que cela demande une nouvelle forme de participation des producteurs laitiers. «Nous, les producteurs laitiers, devons pouvoir à l'avenir négocier avec les laiteries d'égal à égal». Il s'agit de quelque chose de radicalement nouveau, d'un changement de système, comme dit la BDM». La condition de base requise pour assurer une telle coopération et des prix de lait rémunérateurs dans la durée est une régulation du marché qui garantisse l'équilibre entre l'offre et la demande. Pour accomplir cette tâche, les producteurs laitiers ont impérativement besoin de conditions cadres que la politique doit mettre en place. «Mais avant de pouvoir nous entretenir avec les politiques, nous devons entamer des débats avec les laiteries et régler la question du marché; dans le cas idéal en coopérant en commun mais s'il le faut, aussi en ayant recours aux moyens de pression dont disposent les producteurs laitiers» explique Romuald Schaber, président de l'European Milk Board.

Les producteurs laitiers italiens en révolte

En raison des contrats qui ont déjà été signés fin 2007, les prix affichés jusqu'à fin mars étaient de 42 centimes d'euro en moyenne dans le nord et de 46 centimes d'euro au centre et au sud. Dans le nord, depuis le 1^{er} avril, un grand nombre de producteurs laitiers n'obtiennent plus pour leur lait que 30 centimes d'euro sur le marché libre. Les négociations sur de nouveaux contrats ont été interrompues et n'ont repris qu'après les élections italiennes. Parmi d'autres modèles, on discute un

prix indexé à revoir tous les trois mois qui prendrait en compte l'évolution des prix d'aliments de bétail, les courbes de marché du fromage Grana Padano et l'évolution du prix de lait payé aux producteurs en Bavière (Allemagne). Pour avril, il serait de 38 centimes d'euros. Lors de trois assemblées que l'APL organisa en Lombardie et qui réunirent 1000 producteurs laitiers, le vote fut unanimement en faveur d'une grève du lait. L'industrie laitière intègre à présent dans ses contrats une clause stipulant que les producteurs laitiers devraient, en cas de non-livraison de lait, payer une pénalité de 50 centimes d'euro par litre.

Hausse des prix du lait aux consommateurs

En France, le commerce a augmenté les prix des produits laitiers, en alléguant une hausse des prix aux producteurs. Le prix aux producteurs de lait cru aurait augmenté de 26%. L'Organisation des Producteurs de lait (OPL), organisation membre de l'EMB, a montré au cours d'une conférence de presse du 24.4.2008 qu'il était incorrect de la part du commerce de rendre les producteurs responsables de la hausse des prix aux consommateurs. Il est vrai que le prix du lait aux producteurs français est plus élevé de 26 % mais seulement par rapport aux prix en vigueur sur la même période de l'année passée (avril 2007). Si l'on compare le prix du lait de février 2008 à celui annoncé pour avril, il est de 17 % plus bas et a baissé de 36 à 30 centimes d'euro. Les producteurs laitiers français perdent de l'argent. Il faut ajouter que la hausse de 26 % du prix du lait par rapport à avril 2007 s'accompagne d'une augmentation de 40 % des frais de production. L'OPL met de plus en garde devant la grande différence qui existe entre le prix du lait français et celui des pays voisins et réclame un prix basique de 40 centimes d'euro qui permette de couvrir la production du lait, c'est à dire un prix rémunérateur qui rémunère équitablement le travail fourni. Vers le 15 mai, les éleveurs français reçoivent leurs paies de lait et l'on verra les réactions qu'elles provoqueront. Il est également intéressant de voir que dans le prix aux consommateurs, la part du prix aux producteurs est plus faible en France que par exemple en Allemagne. Elle représente seulement 20 % pour les yaourts naturels et 26 % pour le lait frais à 1,5%.

En Autriche les prix sont restés élevés

Jusqu'en avril, le prix du lait aux producteurs est resté au même niveau,

le prix payé étant selon les laiteries de 40 à 42 centimes d'euro. Comment cela explique-t-il une telle différence avec l'Allemagne où les prix aux producteurs et en partie les prix en rayons ont plutôt fortement baissé? Le marché autrichien se caractérise par des consommateurs qui lors de leurs achats choisissent sciemment des produits autrichiens. La part de marché des discounters qui s'élève à 23% est bien plus faible que dans d'autres pays européens. Le travail médiatique suivi qu'accomplit IG-Milch a de plus contribué à favoriser l'acceptation par les consommateurs de prix plus élevés. Le commerce a pour sa part fait savoir aux laiteries qu'il n'était pas prêt à accepter des prix de lait aux producteurs qui soient trop bas. Mais une étude de la chambre des ouvriers a provoqué des débats publics agités en Autriche. Un politicien commente qu'on ne peut pas accepter que les gens pauvres doivent payer plus pour leur alimentation en Autriche qu'en Allemagne. Aussitôt Hofer (Aldi) a baissé le prix du lait dans ses rayons, d'autres supermarchés font pareil. La laiterie Bergland a baissé le prix payé au producteur d'environ 2 centimes d'euro à 39 centimes d'euro, la laiterie allemande Jäger par contre, à laquelle 7% du lait autrichien est livré a diminué son prix de 42 à 36 centimes d'euro. Au sein d'IG-Milch, tous sont s'accord pour soutenir par des actions spécifiques les grèves du lait et le blocus des collègues européens quelle que soit la situation des prix dans leur propre pays.

26'000 adhérents de la BDM sont prêts à faire la grève du lait

Lors du sondage de l'Union des producteurs de lait allemands (BDM) qui eut lieu début avril, tout tournait autour de la question: «Pour faire aboutir nos revendications élémentaires, suis-je prêt à entamer une grève illimitée du lait.» Les adhérents de la BDM pouvaient par leur signature, répondre affirmativement ou négativement à cette question. Les revendications portent d'une part sur un prix de base du lait qui soit rémunérateur (pour 2008: 43 centimes le kg net pour un lait de 3,7% M.G. et 3,4% protéines) et d'autre part sur une régulation souple des volumes qui soit régie par les producteurs laitiers. Sur la liste des mesures concrètes figurent également un facteur de conversion de 1,03 kg par litre de lait ainsi que l'instauration d'un prélèvement (0,5 centime par kg de lait) afin de pouvoir absorber les pointes d'excédent. 90% des adhérents ont participé au sondage. 88% se sont déclarés prêts à faire la grève du lait afin de faire aboutir les revendications. Romuald Schaber, président de la BDM

a exposé les prochaines mesures: «Nous voulons donner une nouvelle chance aux laiteries pour qu'elles prouvent en obtenant de bons accords sur les prix avec le commerce de détail des denrées alimentaires qu'elles sont du côté des producteurs». Mais il est clair que les producteurs laitiers de la BDM sont, s'il le faut, tout à fait déterminés.

Et en Suisse

PSL a annoncé le 23 mai que les négociations n'ont pas permis d'aboutir à une augmentation du prix du lait pour le 1^{er} juin. «Pour nous, producteurs de lait, il est extrêmement fâcheux que les échelons en aval occupent une position aussi dominante. Tous les arguments relatifs au marché, qui justifient à nos yeux une augmentation du prix du lait, n'ont à aucun moment trouvé grâce auprès des transformateurs», a relevé le président de la FPSL, Peter Gfeller.

«Nos relevés dans le commerce de détail montrent par exemple qu'en Suisse, les prix du lait pasteurisé ou de la mozzarella sont inférieurs à ceux pratiqués dans les pays voisins. Il existe donc un potentiel de hausse», explique le directeur Albert Rösti.

Les acheteurs considèrent quant à eux que les augmentations de début d'année sont suffisantes et que les quantités actuelles parlent en faveur d'une stabilisation du prix au producteur. Même s'ils admettent qu'il manque 20 centimes pour couvrir les coûts de production. Dans ce cas, comment imaginent-ils que les producteurs pourront continuer à les fournir à terme? Faire mourir son fournisseur fait preuve de peu de clairvoyance.

Quant au pool laitier proposé par PSL pour gérer les quantités du lait d'industrie, il traverse des phases difficiles. Il n'en reste pas moins qu'une solution concertée pour regrouper un maximum des quantités est incontournable. Il faut donc y travailler au plus vite.

EMB, Uniterre

Un grand merci à celles et ceux qui ont d'ores et déjà adhéré au mouvement «par litre de lait, 1fr pour le paysan» en nous renvoyant le contrat publié dans ce journal ou en signant des contrats sur nos stands. Plus forts car unis, telle est notre devise. Continuez à signer des contrats! Commission lait Uniterre

**AG UNITERRE
3 juin 2008
A 19h30, au Môtel de Rennaz
Chablais vaudois (sortie auto-
route Villeneuve)
Ouverte à toutes et à tous.**

INTERNATIONAL

Le soja responsable tue

La 3ème «table ronde sur le soja responsable» s'est tenue le 23 et 24 avril 2008 à Buenos Aires en Argentine. Alors que l'Europe est le principal importateur de soja au monde, La Via Campesina ne cesse de rappeler la catastrophe sociale et environnementale qui se cache derrière cette culture.

L'expansion rapide de la monoculture du soja en Amérique du Sud (au Brésil et en Argentine, la surface cultivée est passée de 6,8 millions en 1976 à 36,7 millions d'hectares en 2005) est lourde de conséquences pour l'environnement et les populations: déforestation, érosion rapide des sols, usage massif de pesticides, expropriations des paysans et des communautés rurales. Alors que l'essentiel de la production est exportée, des pans entiers de la population vivent dans l'insécurité alimentaire. Dans ce contexte, l'idée de cette 3ème «table ronde» de créer une certification pour garantir une culture responsable et durable du soja en Amérique du Sud, cache surtout deux objectifs pour les multinationales du soja: d'une part rassurer les consommateurs et les États européens de plus en plus sensibles aux impacts négatifs de la monoculture du soja et d'autre part, ne surtout rien changer à leurs pratiques. Il est regrettable que des organisations suisses tel que le WWF ou encore la Coop participent à cette tromperie; car décidément ce soja là n'est pas très responsable.

Une agriculture sans paysans

Au début du mois de mai, nous avons eu l'occasion de rencontrer Mme Gilda Roa, dirigeante paysanne du Mouvement Agraire et Populaire (MAP) du Paraguay. Ce petit pays d'Amérique latine s'étend sur 400'000 km²; ce qui équivaut à peu près à dix fois la superficie de la Suisse. Il compte 6 millions d'habitants dont la moitié vit en dessous de seuil de pauvreté avec moins d'un dollar par jour, voire dans l'extrême pauvreté. Le Paraguay est le quatrième pays exportateur mondial de soja. Il suit de près les Etats-Unis, le Brésil, l'Argentine, la Chine et l'Inde dans la liste des pays producteurs. Gilda Roa, d'origine guarani, nous a parlé de la réalité dans les campagnes du Paraguay. Elle vient de la commune de Tekojoja dans la zone orientale du pays où se trouvent les terres fertiles. La partie occidentale, dans le Chaco est plus sèche, beaucoup moins peuplée et se prête mieux à l'élevage. Le soja représente un modèle agro-industriel intensif en intrants et extensif en main d'œuvre paysanne. Il concentre les terres et les revenus dans la main de quelques grands propriétaires et viole les droits humains. Ainsi les communautés paysannes sont chassées pour laisser place à la monoculture de soja. C'est une agriculture sans paysans. Deux personnes peuvent travailler 1000 hectares sans difficulté.

Ceci alors que l'agriculture familiale paysanne occupe cinq personnes pour 1 hectare. La surface totale de soja représente 2,7 millions d'hectares, dont 90% sont des cultures d'OGM. 250'000 hectares de terres sont transformés chaque année en monocultures. Cela signifie qu'en moyenne, 60'000 paysans sont annuellement chassés et grossissent les bidonvilles d'Asunción ou émigrent en Argentine. Ce modèle industriel génère également des pollutions et des problèmes de santé dans les populations rurales. Elles paient la facture de la pollution provoquée par le déversement annuel de plus de 20 millions de litres de produits chimiques sur le seul territoire paraguayen.



Au bord d'un champ de soja, une des nombreuses familles expulsées.

Accaparement des terres

Les paysans sont forcés de vendre leurs terres. Les sociétés multinationales leur offrent 4 millions de Guaranis (640€/ha); une somme qu'ils ne gagnent pas en une année. Mais ces ventes de terres sont illégales car les paysans ne possèdent pas de titre de propriété, mais un droit d'usage; le sol étant propriété de l'Etat paraguayen. Les mouvements paysans combattent ces pratiques en réoccupant les terres illégalement acquises par des sociétés étrangères pour la culture du soja. Cette lutte est très dure. Lors des évacuations, les maisons des paysans sont brûlées, leurs cultures détruites et des assassinats sont souvent perpétrés. Ainsi plus de 100 dirigeants paysans ont été assassinés et plus de 2'000 paysans ont été inculpés alors qu'ils tentaient de sauver leur droit à l'existence. Malgré cela, ce combat a permis de faire reconnaître la légitimité de leur revendications

et les terres ont dû être restituées. La stratégie des organisations paysannes paraguayennes consiste à informer les paysans de leurs droits et de renforcer l'agriculture paysanne vivrière autour de la production d'arachides, de manioc, de riz, de maïs et de l'élevage domestique afin de résister à cette agriculture sans paysans.

Commerce transnational

Le commerce du soja est contrôlé par des multinationales telles que Cargill, ADM, Bunge et Dreyfuss et des industriels tels que Monsanto, Syngenta, BASF, Bayer, Dow AgroSciences et Pioneer. Le soja cultivé est essentiellement destiné à l'affouragement du bétail européen ou

chinois et se retrouve dans la viande et le lait. Une partie est également transformée en agrocarburants. Ces questions nous ramènent à la Suisse où la production de soja est toujours en baisse, notamment suite à la réduction du soutien en faveur des oléagineux. La contribution par hectare a en effet été divisée par deux pour atteindre aujourd'hui encore 1'500.-. Cette année sera la dernière récolte donnant droit à cette contribution. La contribution à la transformation des oléagineux permet heureusement encore la garantie d'une production de semences indigènes de soja. Jusqu'à quand? Il est en Suisse malheureusement encore plus avantageux d'importer du soja d'Amérique Latine que d'en produire sur place... tant que ce déséquilibre ne sera pas corrigé, il sera difficile d'améliorer les conditions sociales et environnementales au Paraguay. Au bonheur des multinationales.

Rudi Berli

400 experts estiment que les modes de production actuels nous mènent à l'impasse!

Un rapport scientifique était attendu. C'était celui qui a été présenté mi-avril par «L'Evaluation Internationale des Sciences et Technologies Agricoles au service du Développement (EISTAD)» à Johannesburg. Ce groupe est co-présidé par un Suisse, l'agronome Hans Herren. La conclusion des experts est claire: la production alimentaire actuelle n'est pas durable. Ce rapport a été approuvé par plus de 60 États des différentes régions du monde dont la Suisse. La Banque mondiale a également accepté les conclusions. Seules les multinationales comme Syngenta ou Monsanto ont claqué la porte estimant que le rapport était trop critique par rapport aux OGM.

Selon Hans Rudolf Herren, interviewé par InfoSud: «Les crises alimentaires vont augmenter tant qu'on poursuit sur la lancée actuelle. Nos méthodes épuisent les sols et consomment trop de pétrole. Le changement climatique accentue les sécheresses et les inondations. Les politiques agricoles, le commerce mondial libéralisé et les agro-carburants défavorisent l'alimentation des plus pauvres. Aujourd'hui, l'humanité grignote son capital-terre... Augmenter massivement les rendements n'est pas une solution. D'abord cela réclame trop d'énergie fossile et d'argent. Au niveau global, le problème principal n'est pas la productivité, mais la distribution».

Quant à Achim Steiner, directeur du Programme des Nations Unies pour l'environnement, toujours questionné par Infosud, il considère que nous allons dans le mur d'ici 30 ans si l'agro-industrie poursuit «la maximisation de la production au coût le plus bas. (...) Il y a une ignorance collective sur l'interaction entre l'agriculture et les systèmes naturels, et ceci doit changer».

Le rapport préconise une agriculture plus humaine et en harmonie avec la nature, la reconnaissance des savoirs locaux et traditionnels, la régénération des sols, l'aide aux paysans, la diffusion de méthodes à la fois productives et écologiques, l'emplacement et la distribution de stocks lors de famines, la lutte contre la spéculation sur les céréales et une production moins gourmande en énergie.

Voici des points de vue qui ne peuvent que conforter Uniterre dans son travail quotidien.

Plus: <http://www.agassessment.org/>

ECLAIRAGE

Libérer les semences!

La question des semences et du libre accès à celles-ci pour les paysans est un enjeu capital pour le futur. Nous aurions tort de ne pas nous en inquiéter sous prétexte qu'aujourd'hui, le pourcentage de paysans suisses réutilisant leurs propres semences est faible. Nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait et les intérêts commerciaux sont gigantesques. Les grands groupes semenciers l'ont compris depuis longtemps et utilisent de nombreuses stratégies pour faire main basse sur cette ressource. Tour d'horizon des lois qui sont sensées protéger notre biodiversité et des dispositions qui la menacent.

La question des semences et leurs enjeux sont à la «une» de l'actualité sur le plan international. La 9^{ème} conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique ainsi que la 4^{ème} réunion des Parties du Protocole de Biosécurité (protocole de Carthagène) se tenaient à Bonn à la mi-mai. En marge de ces deux rencontres officielles un congrès alternatif «Planet biodiversity» était organisé par des ONG.

Pour traiter d'un dossier fort complexe mais non moins passionnant, nous avons fait appel à François Meienberg de la Déclaration de Berne, responsable du dossier «alimentation et agriculture» et fin connaisseur de la question des brevets.

François, pourriez-vous nous expliquer à quelle jungle légale les semences sont soumises?

Il existe des lois, des règlements ou des conventions nationales ou internationales qui ont pour objectif de sauvegarder la biodiversité. D'autres, plutôt dans le domaine économique, la mettent en péril.

Je souhaiterais commencer par celles qui sont censées encourager la biodiversité. En 1993, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) est entrée en vigueur et s'applique à ce jour aux 190 Etats qui l'ont ratifiée. Son but est de sauvegarder la biodiversité et de pratiquer une utilisation durable des ressources tout en assurant le partage des bénéfices; le principe étant que celui qui utilise une ressource doit partager le bénéfice avec celui qui a travaillé pour la sauvegarder.

Cette Convention donne aux Etats le «pouvoir» sur les ressources génétiques. Si un acteur souhaite utiliser une ressource génétique, il doit obtenir le consentement de l'Etat et des peuples indigènes (lorsque cette ressource provient de leur territoire ou de leur savoir traditionnel). Cette règle bilatérale a le désavantage de compliquer et de ralentir fortement le travail des chercheurs: pour créer de nouvelles variétés, ceux-ci travaillent souvent sur la base de nombreuses variétés. La bureaucratie en devient bien trop imposante et freine l'innovation. C'est pour cette raison qu'il a été proposé de sortir «l'agrobiodiversité» de la CDB et de charger la FAO de fixer des règles internationales sur l'accès et le partage des bénéfices.

Une convention pour l'agrobiodi-

versité a été créée?

Non, en fait il existait déjà un traité international qui réglait l'accès aux banques de semences. Il s'agissait donc de compléter ce traité et de lui conférer un caractère contraignant. Cela a été un long processus qui a finalement été ratifié en 2004. Il a donné naissance au Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA). Ce traité concerne une liste spécifique de plantes, environ quarante. Par exemple, le soja ou les tomates n'y sont pas inclus. Ce Traité est essentiellement un accord sur la manière de mettre en application les réglementations sur l'accès et le partage des bénéfices de la CDB dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

La grande différence du TIRPAA avec

de bénéfique suffisant.

Le TIRPAA prévoit que le sélectionneur qui souhaite restreindre l'accès (par exemple par un brevet) de ses plantes aux prochains chercheurs doit verser un pourcentage de ses bénéfices dans un pot commun. Le problème c'est que rien ou quasi rien n'entre dans ce pot commun car le pourcentage versé est bien trop faible. Le TIRPAA est donc sans ressources financières pour soutenir les paysans qui sauvegarde la biodiversité. Nous souhaitons donc que lors de la prochaine rencontre des organes du TIRPAA, la décision soit prise que toutes les nouvelles semences vendues soient l'occasion de verser des fonds pour payer le travail des paysans.

Quels sont les points de ces accords qui impliquent des changements en

part des bénéfiques. En 2002, pour renverser cette tendance, les pays du sud ont demandé qu'un protocole soit rédigé afin de préciser le mécanisme de partage des bénéfices. La négociation dure depuis six ans et nous espérons qu'un pas sera franchi lors de la Conférence de Bonn en Allemagne. Nous espérons qu'un nouveau régime soit instauré; qu'il fixe notamment l'obligation du consentement préalable des peuples indigènes et la question des brevets. Concrètement cela aurait pour conséquence qu'une firme qui souhaiterait breveter un nouveau médicament pour lequel elle aurait utilisé une ressource génétique ou un savoir traditionnel, doive prouver qu'elle l'a fait en conformité avec la CDB. La Suisse devrait donc vérifier, avant l'autorisation de mise sur le marché d'un produit, que la firme a bien suivi la procédure. Pour ce faire, une loi ou une ordonnance devrait être rédigée. La fin des négociations est prévue pour 2010.

On constate qu'il existe des Conventions et des traités internationaux mais que l'application est encore peu satisfaisante. Qu'en est-il des textes qui menaceraient la biodiversité?

Nous pouvons citer l'Accord sur la propriété intellectuelle (ADPIC), partie intégrante des accords de l'OMC. Plusieurs pays du sud et des ONG demandent que des règles minimales sur la propriété intellectuelle soient instaurées; même pour les brevets. Ils souhaitent que «la déclaration de l'accès légal» à une ressource soit partie intégrante du processus permettant l'enregistrement d'un brevet. Il faudrait donc clairement que les brevets soient soumis à la CDB. Pour l'instant, les USA et le Japon s'opposent à de telles règles alors que la Suisse a une position intermédiaire: elle accepterait que «l'origine» de la ressource soit indiquée, mais pas d'entrer dans une démarche sur une «déclaration d'accès légal». Ce qui n'est pas suffisant pour les ONG.

Apart cet accord multilatéral, quels sont les autres risques?

De manière générale, les brevets sur le vivant sont clairement une menace. Depuis la nuit des temps, les paysans sélectionnent les plantes et développent de nouvelles variétés.

Avec les brevets ou les «obtentions végétales», la base du développement futur de l'agrobiodiversité est en péril.

De manière pratique, pour le paysan suisse, depuis l'entrée en vigueur cette année de la loi sur la protection



Quelques échantillons de maïs.

Photo: «Réseau de semences paysannes».

la CDB c'est qu'il n'est plus nécessaire de négocier l'accès aux ressources de manière bilatérale entre l'intéressé et l'Etat. C'est un traité multilatéral enjoignant les pays à mettre à disposition leurs banques de semences et leurs collections dans un pot commun et fixant les règles pour le transfert du matériel.

Donc tout va bien?

Non car la question du partage des bénéfices n'est pas réglée de manière satisfaisante. La solution actuelle est déséquilibrée. Les paysans du sud notamment, devraient pouvoir profiter des bénéfices afin de garantir la poursuite de leur travail de sauvegarde de la biodiversité. Mais pour les sélectionneurs, le fait de créer une nouvelle variété sans brevet est considéré comme un partage

Suisse?

Dans son article 6, le TIRPAA appelle à l'utilisation durable de la biodiversité. Il demande aux pays membres de fixer les conditions cadres nécessaires à cet objectif. Concrètement, cela devrait avoir des conséquences sur le catalogue suisse des semences commercialisables dans lequel il faudrait par exemple définir un cadre pour les variétés anciennes. Pour nous, ce serait l'occasion d'améliorer le cadre légal suisse.

Si nous revenons à la CDB, l'article 15 institue la nécessité d'un partage des bénéfices, mais depuis 15 ans, il n'est pas appliqué. Par exemple, en Suisse, il est aujourd'hui toujours légal de vendre un médicament basé sur une ressource génétique sans reverser une quelconque

ECLAIRAGE

des obtentions végétales, le brevet ou l'obtention végétale ont le même effet: ils restreignent ses droits. Pour le sélectionneur, il y a une différence entre les deux puisque le brevet va plus loin que le certificat d'obtention végétale: il interdit l'utilisation par d'autres sélectionneurs de l'invention. Je dois rappeler ici qu'on ne peut pas breveter une variété végétale. C'est par exemple le processus d'intégration du gène dans la plante ou un gène spécifique qui peuvent être brevetés car assimilés à une invention. L'ironie c'est que malgré cela, la conséquence est que toutes les variétés dans lesquelles le gène exprime sa spécificité (par exemple une résistance à un herbicide) sont de ce fait «protégées» par le brevet.

Vous disiez que pour les paysans, brevets ou obtentions végétales sont comparables?

L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) est une organisation intergouvernementale ayant son siège à Genève. Elle a été établie par la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales. La Convention a été adoptée à Paris en 1961, et a été révisée en 1972, 1978 et 1991.

L'objectif de la Convention est la protection des obtentions végétales par un droit de propriété intellectuelle. Le grand changement a eu lieu en 1991 puisque «l'UPOV 91» peut interdire la réutilisation de variétés. Lorsque l'UPOV 91 a été négociée, les groupes semenciers étaient présents, mais pas les organisations paysannes! C'est donc clairement des règles en faveur des multinationales des semences qui ont été élaborées.

L'UPOV 91 autorise la réutilisation du matériel de récolte (par ex. pour le blé) et interdit généralement l'utilisation du matériel de multiplication (par ex. pour les légumes, les fruits et les baies). Pour le matériel de récolte, l'UPOV 91 a laissé au soin des pays membres la possibilité d'autoriser l'utilisation «libre» des semences en légiférant.

En Suisse par exemple, il est possible de réutiliser certaines semences, mais seulement celles figurant sur une liste élaborée par le Conseil fédéral. Elle se trouve en annexe de l'ordonnance ad hoc. Lorsqu'il a été question de proposer un premier projet de loi en Suisse, seuls les semenciers y ont participé; sans les organisations paysannes. L'équilibre a donc été rompu dès la mise en place de la loi suisse sur la protection des obtentions végétales.

Mais alors les paysans ne peuvent plus utiliser leurs propres semences?

Oui, ils peuvent le faire pour les variétés qui sont inscrites dans la liste du Conseil fédéral et qui relèvent donc de ce qu'on appelle «le privilège de l'agriculteur». Un paysan peut faire de la semence de blé et ressemer sa

récolte l'année suivante. Mais il n'a pas le droit de vendre sa semence à un collègue. Depuis 2008, l'échange de semences entre paysans est illégal chez nous! On a donc perdu des droits qui existaient dans la précédente loi.

Comment se fait-il que les organisations paysannes ne se soient pas plus engagées dans l'élaboration de ces règles?

J'imagine que c'est dû au fait qu'actuellement, peu de paysans suisses réutilisent leurs semences. Peut être 5 à 10% pour le blé et 30% pour les pommes de terre. Elles se sont senties peu concernées.

Propos recueillis par Valentina Hemmeler Maïga

Revendications des organisations paysannes



Thématique abordée à l'occasion de la journée du 17 avril sur les luttes paysannes.

Un tel glissement vers la privatisation des ressources génétiques appelle nécessairement à une réaction des organisations paysannes.

Uniterre s'est exprimé lors de la consultation de l'hiver 2008 sur les ordonnances de PA 2011 pour élargir au maximum la liste des variétés relevant du «privilège de l'agriculteur».

Plus généralement, La Via Campesina dénonce depuis longtemps la mainmise des grands groupes semenciers sur le vivant. Elle a régulièrement pris position pour défendre le droit d'avoir accès librement aux semences, de pouvoir les multiplier, les échanger et les commercialiser. Ce droit est d'ailleurs partie intégrante du concept de la souveraineté alimentaire.

En octobre 2007 par exemple, la Via Campesina s'exprimait lors de la 2^{ème} réunion du TIRPAA. Elle a soulevé plusieurs points d'importance:

- la nécessité de maintenir également une conservation de la biodiversité «in-situ» (en champ) et de ne pas orienter

uniquement les investissements vers des conservations «ex-situ» (banque de semences). Le monde vivant ne s'est jamais conservé sans se renouveler et se diversifier pour s'adapter au sein de son environnement en perpétuelle évolution.

- l'activation concrète de l'article 9 du TIRPAA qui est consacré aux «droits des paysans de conserver, ressemer, échanger et protéger leurs semences»

Actuellement il est inutile puisqu'il soumet ce droit «fondamental» aux législations nationales. Comme celles-ci sont de plus en plus restrictives par rapport à l'accès aux semences pour les paysans, cet article est vidé de sa force.

- la nécessité d'avoir le droit, en tant que paysan sélectionneur, de commercialiser la semence issue de l'agriculture paysanne.

- le besoin de fixer des règles adap-

Le Conseil fédéral souhaite prolonger de trois ans le moratoire sur les OGM

StopOGM se réjouit de cette démarche et encourage les parlements romands à la soutenir fermement. Le Conseil fédéral entend prolonger le moratoire de trois ans pour permettre la poursuite et l'achèvement du PNR 59 sans pression politique.

StopOGM se réjouit de cette démarche qui reprend mot pour mot les arguments qu'elle a diffusés depuis quelques mois auprès des parlements des cantons romands. Comme celui du canton de Berne, le Parlement genevois a en effet déjà adopté une initiative demandant la prolongation d'au moins trois ans du moratoire voté le 27 novembre 2005 par la majorité du peuple et par tous les cantons. Les parlements jurassien, neuchâtelois, fribourgeois et vaudois sont également en train de traiter le sujet.

StopOGM encourage les députés cantonaux à conforter le Conseil fédéral dans son projet, en soutenant fermement la prolongation par la voie de cette initiative des cantons. C'est l'occasion pour eux de donner un signal clair au Parlement fédéral, afin qu'il suive la proposition du gouvernement.

Pour Uniterre, c'est une bonne nouvelle et un signe positif qui provient du Conseil fédéral. Le Parlement doit encore se prononcer sur le message qui sera rédigé par les services de Moritz Leuenberger. La large coalition populaire, ne sera vraisemblablement pas contredite par le Parlement. Cette solution est la meilleure dans l'attente des résultats du Programme national de recherche que nous ne manquerons pas d'étudier en temps voulu afin de forger notre point de vue pour l'après 2013.

MONSANTO, OGM ET CRISE ALIMENTAIRE

L'agro-business a mis la main sur notre alimentation!

Mardi 10 juin 2008, Maison des associations, 15 rue des Savoises, Salle Rachel Carson.

19h Projection du documentaire événement: «Le monde selon Monsanto», de la journaliste indépendante Marie-Monique Robin.

20h40 Conférence-débat avec la participation de:

- Marie-Monique Robin
- Valentina Hemmeler, Uniterre
- Florian Rochat, CETIM

Organisé par le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM), et la Fondation pour l'expression associative (FEA)

Valentina Hemmeler Maïga

AGROCARBURANTS

L'illusion de l'intégration sociale par l'agrodiesel

Cedro: nom d'un bois noble, bien connu de tous. C'est également le nom d'une petite communauté rurale d'environ 70 familles au sud-ouest de la Bahia, située dans une région reculée à relief accidenté, proche de la frontière avec le Minas Gérais. Les routes, en terres et avec fortes pentes, deviennent dangereuses avec la pluie. Les plantations de café et les bananiers dominent encore le paysage. Mais, depuis quelque temps, règne une forte pression sur les terres de la région: les grandes entreprises s'y installent avec des monocultures d'Eucalyptus, les «déserts verts» comme on les appelle ici.

Genésio Nogueira Mares, 34 ans, est un petit producteur installé au hameau du Cedro où il y habite avec sa maman et la plupart de ses 10 frères et sœurs. Curieux, il est toujours prêt à se lancer des défis. Ainsi, il suit avec intérêt la question des agrocarburants. Nous nous y rendons pour une activité avec le groupe de base local du Mouvement des Petits Agriculteurs, MPA, un mouvement social affilié à la Via Campesina Bahia. Après la rencontre je reste avec lui et on cause: banque de semences créoles, agrodiesel, campagne électorale, tout y passe. Voici le récit de son expérience avec la culture de ricin.

Q: Genésio, vous exploitez au Cedro un petit domaine de 5 ha, quels sont vos revenus principaux?

R: C'est facile: mon seul revenu en argent provient de la vente d'une centaine de sacs de café que je récolte de mes 7000 pieds de café. Comme tous ici, je plante à part cela des haricots et du maïs entre les lignes du jeune café et un peu de manioc sur un terrain défriché. Mais sauf en cas d'un besoin urgent d'argent, cette production n'est pas destinée à la vente. C'est pour nos assiettes.

Q: Vous venez de faire une expérience avec du ricin. Qu'est-ce que vous a animé à vous lancer dans cette production?

R: L'idée de produire du carburant à partir de nos cultures me séduit depuis longtemps. Cela serait bon pour l'environnement et pour nous, car cela nous permettra de nouvelles recettes. J'ai commencé en 2005 avec 1 ha de canne-à-sucre pour la production d'éthanol. Mais la commercialisation ne suivait pas, j'ai finalement du vendre toute ma production de 2006 à un alambique de la région. Cela m'a rapporté 1500 Reals (env. Sfr. 1000.-).

Q: Est-ce que vous avez renouvelé l'expérience?

R: Non, car on nous parlait beaucoup d'agrodiesel. Un jour, j'ai reçu la visite d'un technicien accompagné par des gens du Syndicat des Travailleurs Ruraux. Ils m'ont parlé de la culture du ricin; de fabuleux rendements de 30 sacs/ha, des machines qui viendront pour la récolte et le battage. Ils m'ont offert les semences et promis de me verser de l'argent pour acheter de l'engrais. Ils m'ont proposé un contrat d'achat de

grains de ricin à 0.35 cts Real le kg, alors j'ai signé ...

Q: Quelles expériences avez-vous faites avec cette culture?

R: J'ai nettoyé 1 ha de terrain, le semis a été fait en avril 2007. L'argent de l'engrais n'est jamais venu, mais la culture s'est bien développée et n'a pas donné beaucoup de travail.

Les vrais problèmes ont commencé à la récolte. Pas de machines en vue. Plus personne ne répondait pour les contrats signés.

Q: Qu'avez-vous fait alors?

R: En décembre 2007 on a commencé à récolter les grappes de grains à la

m'a promis de me recontacter... Mais, à ce jour – rien. En fait, je ne pense pas qu'il soit vraiment intéressé. Mes collègues ont tous abandonné l'expérience en cours de route, je suis le seul à avoir récolté des grains. Qui envoie un camion sur nos routes défoncées pour chercher mes 600 kg de grains?

Q: Quelles solutions ou alternatives pouvez-vous envisager?

R: On a fait des essais de faire nous-mêmes de l'huile de ricin. Mais c'est très compliqué et fastidieux. L'huile de ricin a un bon prix au marché local, mais va falloir inventer et bricoler pour améliorer notre fabrication très artisanale. Comme nous discutons actuellement avec

du sarcler à la main, j'en ai eu pour 12 jours de travail. L'avenir? Je ne sais pas; mais je n'y crois plus tellement, j'ai perdu un peu l'espoir que nous puissions devenir un partenaire dans la production de l'agrodiesel. C'est une affaire des «gros», nous n'avons que peu de terres, pas de machines et des routes précaires. Personne ne viendra chercher nos grains ici.

En quittant Genésio, je le sens à la fois résigné mais renforcé dans sa conviction de poursuivre son combat, de résister, de s'affirmer comme «campesino». Comme Genésio, d'autres ont vécu le même genre d'expérience. Selon le Gouvernement Lula, le programme National de Production et Utilisation de Biodiesel – PNPB, sera une formidable promotion de l'agriculture familiale. Comme garant du processus on brandit l'octroi d'un label social, le «selo social».

En échange de substantiels avantages fiscaux et l'octroi préférentiel de quotas par la Petrobras, les huileries devraient s'approvisionner en grains à raison d'au moins 50% auprès des petits producteurs.

Or, la pratique et l'expérience de Genésio nous laissent songeurs. Des chasseurs de contrats, payés 2 Reals/contrat, sillonnent les campagnes. Une fois signés, les contrats de production disparaissent, plus de traces – plus d'interlocuteurs. De là à s'imaginer que ces cadastres serviront de «justificatifs» aux huileries, leur permettant l'approvisionnement frauduleux auprès des grands producteurs de grains (monocultures), n'est qu'un pas. Ainsi le fameux «selo social» qui devrait garantir la promotion de l'agriculture familiale et aboutir à une intégration sociale des populations rurales des périphéries, se voit réduit à un simple argument de vente auprès des intermédiaires et consommateurs citriques, notamment en Europe.

Bruno Kull



La région du hameau de Cedro.

pointe, récolte à la main – avec l'aide de la famille. Plus tard, dès février, les fruits des ramifications commençaient à mûrir. Avec les vents les capsules s'ouvraient, les grains tombaient par terre. Pour ne pas tout perdre, j'ai décidé de récolter le reste en mars. En tout j'ai pu récolter 10 sacs, c'est loin des 30 sacs que je pensais récolter.

Q: Et la production, avez-vous réussi à la vendre?

R: La vente s'annonce difficile. D'abord j'ai un problème de battage. Comme nous n'avons pas de machines, c'est à force de bras et à coups de pilons que nous tentons de récupérer les grains. Début avril, nous avons pris contact directement avec l'entreprise BrasilEcodiesel. Occupé, le technicien

le Mouvement des Petits Agriculteurs MPA, la création d'une banque de semences créoles dans notre communauté, pour pourrions utiliser l'huile de ricin pour la conservation de nos semences. Ainsi, tout ne sera pas perdu, au moins la communauté en profitera.

Q: Quelle avenir voyez-vous pour les cultures d'oléagineux?

R: Cette année on m'a proposé de cultiver du tournesol, on verra. Mais, tu vois, à la place du ricin – pour la même période et sur le même terrain – j'aurais pu faire deux récoltes de haricots (3000 kg!) et une de maïs (1500 kg). Ce n'était donc pas une bonne affaire. Pour me rattraper j'ai planté des haricots, mais à la levée il y a eu plus de ricin que d'haricots. J'ai

Auteurs: Bruno Kull-Moreira, et son épouse Beatriz sont volontaires de l'ONG Suisse E-Changer depuis un an auprès le Centre d'Etudes et d'Action Social, CEAS. Ils travaillent auprès plusieurs communautés rurales et des mouvements sociaux dans le sud-ouest de la Bahia. Infos et contact: www.gente-faz.org.br ou gente.faz@gmail.com

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Lancement d'une initiative populaire en Suisse?

Chères et chers membres d'Uniterre, vous le savez depuis l'an passé, votre syndicat réfléchit à l'opportunité de lancer une initiative populaire visant à ancrer la notion de souveraineté alimentaire dans la Constitution suisse. En mars 2007, nous l'évoquions déjà dans nos colonnes. Lors de l'AG 2007, vous avez donné mandat au comité d'élaborer un projet de texte et de procéder aux premiers contacts avec diverses organisations. Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts.

Une étape de plus

La crise alimentaire «aidant», le sujet est devenu d'une actualité brûlante. La souveraineté alimentaire est un terme utilisé à tort ou à raison par de très nombreux milieux.

Il faut rappeler qu'Uniterre n'a pas sorti subitement de son chapeau ce projet d'initiative sur la souveraineté alimentaire en raison de l'actualité. Que, comme certains l'ont écrit, cette initiative est élaborée pour contrecarrer les projets de Doris Leuthard d'accord de libre échange avec l'UE. N'en déplaise à ces personnes, Uniterre travaille sur la thématique de la souveraineté alimentaire depuis 1996 - depuis qu'elle a été définie par La Via Campesina en marge du sommet de la FAO - et n'a eu cesse de sensibiliser l'opinion sur cette question. Nous avons depuis fort longtemps dit que l'orientation de notre politique agricole ne nous convenait pas et qu'une alternative était la souveraineté alimentaire. Nous avons essayé, et nous avons été appuyés par d'autres organisations, de l'intégrer dans la loi sur l'agriculture dans le cadre des réformes de la politique agricole. Nous n'avons pas été entendus. Peut-être que ce refus nous sert aujourd'hui. Car d'un débat technique qui aurait eu lieu dans le cadre de modifications législatives, nous accédons à un débat public de fond en nous adressant directement à la population.

Ce projet d'initiative est donc une étape de plus, d'importance certes, sur ce parcours que nous avons entamé il y a dix ans déjà. Nous n'avons donc pas attendu Mme Leuthard pour élaborer nos réflexions.

Jusqu'alors, nous avons reçu un bon accueil avec ce premier projet. Les premières personnes contactées s'intéressent à cette idée d'initiative. Certains souhaiteraient la voir plus courte, d'autres plus complète. Certains aimeraient prendre leur temps pour déposer un projet d'une telle ampleur, d'autres aimeraient le lancer rapidement. Ce qui est sûr, c'est que le débat est d'ores et déjà lancé et que les organisations, tout comme les médias, s'y

intéressent. Nous avons donc déjà atteint un premier objectif: celui de thématiser la souveraineté alimentaire.

Assemblée générale pour en débattre

Alors que nous arrivons à l'assemblée générale 2008, nous souhaitons publier l'état actuel de nos réflexions dans ce journal. Le texte ci-contre n'est pas définitif; c'est le fruit d'un travail effectué ces derniers mois. C'est avec ce document que nous approchons actuellement diverses organisations afin d'écouter leurs remarques et suggestions.

Il est évident que des améliorations doivent être apportées, que certaines redondances existent probablement par rapport à ce qui se trouve déjà dans la Constitution.

Par contre, en terme de cohérence, il nous paraît respecter la définition de la souveraineté alimentaire et répondre aux trois axes de la durabilité que sont les aspects économiques, écologiques et sociaux. Nous restons persuadés que la réorientation de la politique agricole vers un programme épousant le cadre de la souveraineté alimentaire peut être que bénéfique pour la société dans son ensemble.

Ce projet d'initiative sera discuté avec vous à notre assemblée générale du 3 juin 2008, mais vous pouvez également exprimer votre avis par courrier postal, par mail ou encore par téléphone.

*Pour le comité d'Uniterre,
Valentina Hemmeler Maïga*

A DECOUVRIR

L'édition mai-juin de «La Revue-Durable» consacre une grande part de ses pages à un dossier: «Energie agricole, séparer le bon grain de l'ivraie».

Lecture conseillée. Disponible en kiosque.

InterLock
Le confort par excellence

TAPIS CAOUTCHOUC

- ✓ Etables & stabulations
- ✓ Rénovations et neuf
- ✓ Sans comparaison avec béton/asphalte
- ✓ Antiglis et isolant
- ✓ Devis sans engagement

LGC SA . CP 48 . 1627 VAULRUZ
☎ 026 913 79 84
✉ swiss@animat.ca www.animat.ca

Art. 104 bis Souveraineté alimentaire

La Confédération détermine sa politique agricole selon les principes de la souveraineté alimentaire. Dans ce cadre, elle

1. met en place une législation
 - a. encourageant l'emploi agricole
 - b. assurant la reconnaissance des différentes formes juridiques d'exploitations.
 - c. favorisant l'accès au crédit.
 - d. favorisant l'accès à la terre, en accordant une attention particulière aux jeunes.
 - e. protégeant le sol contre la spéculation foncière.
 - f. garantissant le libre accès aux semences pour les producteurs.

2. conçoit des mesures assurant une organisation efficace des interprofessions chargées de fixer des prix rémunérateurs et de gérer les quantités de produits mis sur le marché, ceci d'un commun accord entre tous les acteurs de la filière.

3. édicte un contrat type de travail pour les travailleurs agricoles respectant les dispositions de la loi fédérale sur le travail, en particulier en matière de protection de la santé, de la durée du travail et de repos, et fixant un salaire minimum garantissant des conditions de vie décentes.

4. donne la priorité à la production locale et encourage les liens de proximité entre producteurs et consommateurs, ainsi qu'à la mise en place de structures de transformation et de stockage.

5. légifère sur les systèmes de protection à la frontière et se réserve le droit d'interdire l'importation de denrées produites dans des conditions sociales et environnementales non-conformes aux standards suisses.

6. garantit une information transparente aux consommateurs par le biais d'un étiquetage approprié des denrées locales et importées.

7. applique le principe de précaution dans tous les domaines touchant à l'environnement.

La Via Campesina a défini en 1996 la souveraineté alimentaire:

La souveraineté alimentaire désigne le DROIT d'une population, d'une région ou d'un pays à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping de prix vis-à-vis de pays tiers.

La souveraineté alimentaire inclut :

- La priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysan(ne)s et des sans-terres, à la terre, à l'eau, aux semences et au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM pour le libre accès aux semences et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement.
- Le droit des paysan(ne)s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et par qui et comment l'aliment est produit. - Le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix.
- Des prix agricoles liés aux coûts de production. C'est possible à condition que les Etats ou les Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, et s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels.
- La participation des populations aux choix des politiques agricoles
- La reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation.

ENJEUX FONCIERS

Déclasser 3% la zone agricole genevoise? On a connu les syndicats mieux inspirés...

Dans un canton ville comme Genève, entouré par sa «ceinture verte» qu'est la zone agricole, elle-même couronnée d'une seconde zone construite essentiellement sur territoire français, le m² de terrain est objet de nombreuses spéculations. D'autant que la crise du logement à Genève est particulièrement marquée.

Logement: une denrée rare

Des milliers de dossiers de demandes de logements sont en souffrance, des grandes entreprises drainant des centaines d'employés s'installent sur le territoire cantonal, les prix des loyers flambent et la construction de logements et d'infrastructures ne suit pas. Cette réalité n'est pas contestée et il faut admettre qu'une part de la population genevoise est mal-logée et le sera toujours plus sur les autorités ne prennent pas au sérieux ce dossier. Se loger à Genève relève du parcours du combattant alors que le droit au logement est inscrit dans la Constitution cantonale.

En ville, des milliers de logements et de locaux commerciaux sont vides, comme dans les années 80. Les propriétaires attendent d'en tirer un bon prix et spéculent. Certains 4 ou 5 pièces affichent des loyers de 4'500 à 5'000 francs. Les arcades commerciales de haut-standing «expulsent» les bistros, artisanats ou autres lieux de vie du centre ville pour exposer bijoux, vêtements de marque, objets de luxe ou guichets de banque.

Sur le constat, Uniterre partage l'analyse des syndicats genevois réunis au sein de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS). C'est sur les solutions que nos avis divergent et c'est en raison des articles parus suite à leur conférence de presse que nous souhaitons développer notre avis.

Fin avril, les syndicats ont en effet annoncé la nécessité de déclasser 3% de la zone agricole... Cela correspond à quelques 375 ha sur les 12'500 ha de zone agricole annoncés par la Direction générale de l'agriculture. 375 ha c'est l'équivalent de 10 exploitations sur les quelques 300 en activités à Genève. Une paille?

Il existe d'ailleurs du terrain agricole déjà déclassé depuis des années, mais qui n'est toujours pas construit. De plus, en réponse à une motion PDC

de 2004, visant à déclasser 1% de la zone agricole, AgriGenève a analysé la cartographie genevoise et proposé 60 ha à déclasser. Ces hectares sont essentiellement des terrains enclavés en zone construite. Selon nos informations, le Département a retenu 30 ha, potentiellement déclassables. Depuis pas grand chose n'a avancé.

Ceci étant dit, est-ce qu'un déclassement supplémentaire est une solution? Nous pourrions parier que cela ne permettra pas de planter un clou supplémentaire dans le canton! Alors quelles sont les raisons de l'immobilisme actuel en matière de logement? A quel intérêt collectif prépondérant répondent les zones de villas qui s'étalent autour de Genève?

Penser région

En prenant le train entre Genève et Lausanne le résultat d'un déclassement irréflecti saute aux yeux. La Côte est complètement mitée par des habitations, des petites villas mitoyennes ou des immeubles de 2 à 3 étages. Une hérésie en terme d'aménagement. Nous partageons l'idée qu'il faut une véritable concertation sur l'aménagement qui aille au delà des frontières cantonales et qui intègre nos voisins du canton de Vaud, de l'Ain et de la Haute Savoie. A l'instar de la réflexion amorcée autour des écoquartiers il faut repenser le mode d'occupation et d'utilisation du territoire en évitant de spécialiser à l'extrême les zones d'activités mais en créant des synergies entre elles. Une décentralisation intelligente des pôles d'activité qui déchargeraient d'autant les centres urbains asphyxiés et desserreraient l'étau de la spéculation sur les zones sensibles pourrait être envisagées.

La densification de la ville est encore possible. Les lieux sont connus. Les friches de la Praille sont un exemple. Ce n'est pas parce que le projet actuel est mauvais, voire démagogique, qu'il faut pour autant s'en prendre aux vergers, champs et vignes du canton. Il faut garder à l'esprit que l'économie des terres cultivables doit devenir un objectif politique prioritaire car un m² construit est définitivement perdu pour la production agricole. Or, de cela nous ne pouvons pas nous en passer.

La terre pour qui et pour quoi?

Annoncer ainsi la nécessité de déclasser de la zone agricole participe selon nous à l'incohérence de la politique d'aménagement que nous dénonçons plus haut... ou cela est de la pure provocation.

Nous avons besoin, tous autant que nous sommes, de terres agricoles. Comparer la zone agricole à des «murs verts pour Genève» est regrettable. Nous aimerions plutôt l'assimiler à un poumon vert permettant de nourrir tant l'estomac que l'esprit du citoyen. Dans cette optique, nous sommes heureux que les autorités genevoises et fédérales aient, selon les dires de la Communauté genevoise d'action syndicale, une attitude de protection «rigoriste» de la zone agricole. Il est également dit que «la zone agricole serait conservée pour des raisons politico-idéologiques découlant d'une soit disant protection de l'environnement». Et sa fonction nourricière, est-ce que les syndicats genevois s'en soucient? Ou souhaitent-ils voir la dépendance aux produits importés augmenter? L'agriculture est là en premier lieu pour nourrir la population; ensuite elle répond à d'autres demandes de la société qui lui confèrent cette dimension multifonctionnelle dont on parle souvent en Suisse.

Il est évident que les familles paysannes qui «travaillent» cette zone agricole tant convoitée ne peuvent à elles seules nourrir les 400'000 habitant-e-s du canton. Mais elles y contribuent et probablement de manière toujours plus substantielle pour autant qu'on ne leur retire pas leur principal outil de travail qui est le sol. Genève, par une politique volontariste, a encouragé l'agriculture de proximité. Il faut ici rappeler qu'Uniterre et les Jardins de Cocagne sont à l'origine de l'émergence de la réflexion sur la souveraineté alimentaire à Genève et ont ainsi largement contribué à développer une loi pour la promotion de l'agriculture. Grâce à cet outil, certes probablement perfectible, divers projets de transformation et de commercialisation de proximité ont été encouragés ou ont vu le jour. Nous pouvons citer les projets d'agriculture de proximité (7 sur les 19 existant en Suisse romande...), les nouveaux abat-

toirs/boucherie de Bernex et Meinier, une cidrerie, un label de proximité...

Par ailleurs, il faut rappeler que 60% des terres agricoles ne sont pas en main des exploitants. Que dans la plupart des dossiers où les déclassement ne progressent pas, ce ne sont pas les producteurs qui sont propriétaires. Que les fermiers sont souvent les premiers qui risquent de pâtir d'un déclassement et de se voir expulser. A Genève, nombre d'entre eux contribuent pourtant à une agriculture vivante et proche des habitants. Déjà en sursis face à leur propriétaires, les syndicats souhaitent-ils asséner le coup de grâce?

Le prix du terrain à des fins agricoles est limité à 8.- le m². Et ce n'est pas l'exploitant qui décide si son terrain va être déclassé. Le prix du terrain déclassé d'origine agricole fait l'objet de tous les intérêts parce qu'il devrait théoriquement se révéler moins élevé que celui provenant des zones villas. L'Etat a de ce fait souhaité que ces terrains soient négociés autour de 100.-/m² et a élaboré ses plans financiers dans ce sens. Malheureusement, le mécanisme de l'offre et la demande semble situer le prix plus haut; d'où le blocage de plusieurs projets. L'Etat, en ayant validé des transactions à plus de 400.-/m² favorise-t-il la spéculation ou cherche-t-il à débloquent des projets? Ce qui est clair, c'est qu'il menace la réalisation de logements sociaux.

Entre alors en jeu le projet d'une taxe sur la plus-value foncière qui pourrait rétablir partiellement l'équilibre (projet de loi à l'étude). Il s'agit de trouver le mécanisme miracle qui permette à tous, propriétaire, exploitant, acheteur et futurs habitants/locataires de sortir «gagnants». Dure négociation qui peut amener à des dérives. L'imposition et la redistribution de 20% de la plus-value entre l'Etat, les communes et l'agriculture n'absout d'ailleurs pas les divers acteurs de leur responsabilité de spéculer sur le dos d'un bien précieux non renouvelable qu'est le sol.

Sur un tel dossier, il est dommage que les syndicats n'aient pas trouvé utile d'échanger nos points de vue.

Valentina Hemmeler Maïga